Attestation Europass Mobilité

Faites reconnaître votre expérience européenne !

Et si la mobilité devenait un véritable levier de compétences ?

Grâce à l'attestation Europass Mobilité, les compétences acquises en mobilité sont valorisées et reconnues partout en Europe. Elle permet aux apprenants d'identifier et de mettre en avant les compétences développées au cours de leur expérience de mobilité.

Pour les établissements de formation et les employeurs, cette attestation constitue un cadre commun facilitant l'identification et la reconnaissance des acquis, validés par les organismes partenaires impliqués dans la mobilité.

Le saviez-vous ?

Depuis 2005, plus de **360 000** attestations Europass Mobilité ont été délivrées par le Centre national Europass France

Quelle est la plus-value de l'attestation Europass Mobilité ?

Apprenants

- Valorise toutes les compétences acquises lors de vos expériences de mobilité en Europe ;
- Facilite une mobilité future et les poursuites de formation ;
- Renforce la visibilité de votre parcours et aide à structurer votre C.V. ;
- Booste votre employabilité.

Organismes de formation

- Valorise et structure les parcours de mobilité de vos apprenants et personnels ;
- Donne de la visibilité à vos actions et à vos partenariats européens ;
- Contribue à l'attractivité des formations de votre organisme.

Employeurs

- Favorise une lecture structurée des compétences acquises en mobilité ;
- Permet une identification rapide des compétences transversales acquises ;
- Apporte une preuve concrète de l'expérience de mobilité réalisée et des compétences acquises.

europass
Cofinancé par l'Union européenne
ERASMUS+ FRANCE EDUCATION & FORMATION
UNION EUROPÉENNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Comment l'obtenir et l'utiliser ?

Avant la mobilité

1

Contrat pédagogique

L'organisme d'envoi établit le contrat pédagogique en répertoriant les compétences à acquérir en mobilité

Réalisation de la mobilité

Le participant effectue sa mobilité académique ou professionnelle au sein d'un organisme d'accueil.

2

Pendant la mobilité

Après la mobilité

3

Europass Mobilité

L'organisme d'envoi génère une attestation Europass Mobilité pour recenser les compétences acquises en mobilité.

Profil et C.V Europass

Le participant valorise les compétences acquises sur son profil Europass et créée son C.V. Europass.

4

Après la mobilité

Après la mobilité

5

Entretien de recrutement

L'employeur analyse la candidature reçue et identifie rapidement les compétences grâce à une présentation structurée et lisible.

Zoom sur

Les cadres européens de compétences

Plusieurs cadres européens officiels peuvent vous aider à identifier et décrire les compétences acquises :

+ Le cadre européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

+ La classification ESCO : Classification européenne des aptitudes-compétences, certifications et professions.

Pour aller + loin :

- Découvrez les fonctionnalités de la plateforme Europass : **https://europass.europa.eu/fr**
- Contact du Centre National Europass : **europass@agence-erasmus.fr**

© Agence Erasmus+ France / Education Formation / Juin 2026
Réalisé avec le soutien financier de la Comission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.